

ASSEMBLÉE NATIONALE
11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS383

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

À l'alinéa 1, substituer à la première occurrence du mot :

« au »

les mots :

« aux 1° à 5° du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.